


# Bordereau de signature

## Auxerre - Arrêté DPU Renforcé

Signataire	Date	Annotation
Corinne POINSOT, Responsable FONCIER	21/03/2022	<b>Action : Visa</b>
Christophe BONNEFOND, 1er vice-président en charge des infrastructures, de l'urbanisme, de l'habitat, des aménagements et des travaux	23/03/2022	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Christophe BONNEFOND</u> ( 1er Vice président , COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS) , émis par ChamberSign France CA3 NG <u>Qualified eID</u> , valide du 23 oct. 2020 à 10:07 au 23 oct. 2023 à 10:07.
Responsable FONCIER		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Doc. hors actes // Foncier - DIA

## **ARRETE N°2022-DSAT-037**

### **METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AUXERRE DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE ACV/ORT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement ses articles R151-51 et R 151-52 ;

Vu la délibération du 21 juin 2018 du conseil communautaire de l'agglomération de l'Auxerrois approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auxerre ;

Vu la délibération du 20 décembre 2018 du conseil communautaire de l'agglomération de l'Auxerrois, modifiant le périmètre du Droit de Prémption Urbain d'Auxerre pour le mettre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 juin 2018 ;

Vu la délibération du 10 octobre 2019 du Conseil communautaire instituant un Droit de Prémption Urbain renforcé sur la commune d'Auxerre ;

Vu la délibération du 10 février 2022 du Conseil communautaire instituant un Droit de Prémption Urbain renforcé à l'intérieur du périmètre défini dans l'avenant n°1 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » (ACV), valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) de la commune d'Auxerre ;

Vu le pan ci-annexé ;

## **ARRETE**

Article 1 : le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Auxerre est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'instauration d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé à l'intérieur du périmètre ACV / ORT.

A cet effet, le périmètre du DPU Renforcé a été reporté sur le plan annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie d'Auxerre et au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Article 3 : le présent arrêt sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et à la mairie d'Auxerre pendant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

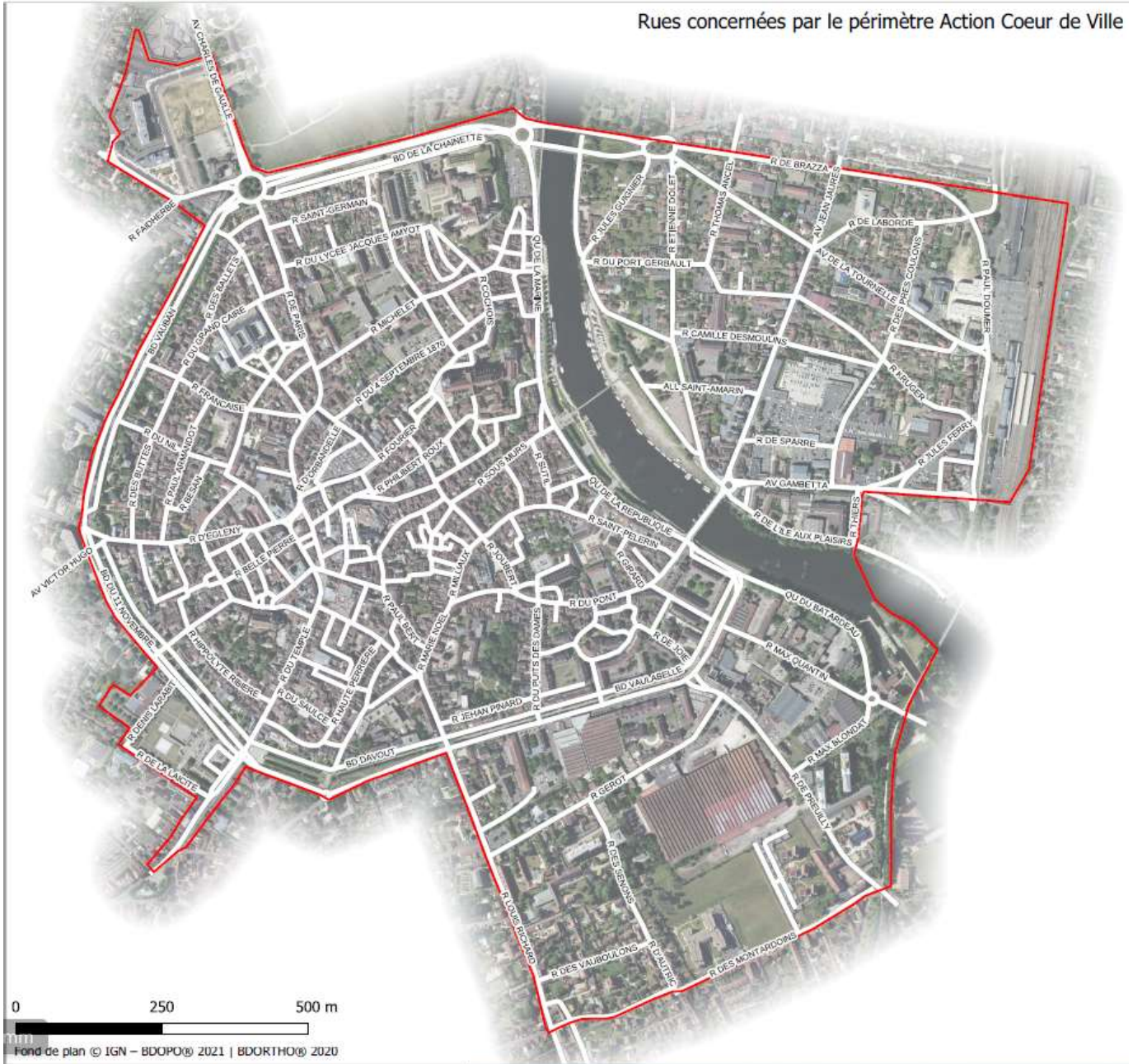
Fait à Auxerre, le 21 mars 2022

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
En charge des Infrastructures, de l'Habitat,  
des Aménagements publics et des Travaux

Signé électroniquement par : Christophe BONNEFOND  
Date de signature : 23/03/2022  
Qualité : 1<sup>er</sup> vice-président en charge des infrastructures,  
de l'urbanisme, de l'habitat, des aménagements et des  
travaux

Christophe BONNEFOND

Rues concernées par le périmètre Action Coeur de Ville



0 250 500 m

Fond de plan © IGN - BDOPO© 2021 | BDORTHO© 2020

NOM RUE	NOM RUE	NOM RUE		
ALL DE BRECHOL	QU DE L'ANCIENNE ABSAYE	R DES LOMBARDS	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">           Envoyé en préfecture le 14/02/2022            Reçu en préfecture le 14/02/2022            Affiché le             ID : 089-200057114-20220210-2022_020-DE         </div>	
ALL DE L'ARBRE SEC	QU DE LA MARINE	R DES MIGRAINES		
ALL DE L'EPERON	QU DE LA REPUBLIQUE	R DES MONTARDOIS		
ALL DES 3 MANTEAUX	QU DU BATARDEAU	R DES ORGUES		
ALL DES FOURS A CHAUX	QU SAINT-MARTIN LES SAINT-MARIEN	R DES PECHEURS		R NICOLAS MAURE
ALL DU PANIER VERT	R ALEXANDRE MARIE	R DES PIEDALLOUES		R NOTRE-DAME LA D'HORS
ALL RENEE LEVY	R AMBROISE CHALLE	R DES PRES COULONS		R PAUL ARMANDOT
ALL SAINT-AMARIN	R BASSE PERRIERE	R DES REMPARTS		R PAUL BERT
ALL SAINT-CARTAULT	R BELLE PIERRE	R DES SENONS		R PAUL DOUMER
AV CHARLES DE GAILLE	R BERAULT	R DES TANNERIES		R PHILIBERT ROUX
AV DE LA TOURNELLE	R BESAN	R DES TANNEURS		R RENE LAFFON
AV DES CLAIRIONS	R CADET ROUSSEL	R DES VAUBOULONS		R RENE SCHAEFFER
AV GAMBETTA	R CAMILLE DESMOULINS	R DIDEROT		R ROGER DE COLLERYE
AV JEAN JAURES	R CAMPAN	R DU 24 AOUT		R SAINT-EUSEBE
AV VICTOR HUGO	R CAPITAIN COIGNET	R DU 4 SEPTEMBRE 1870	R SAINT-GERMAIN	
BD DAVOUT	R CHATEAU GAILLARD	R DU DOCTEUR LABOSSE	R SAINT-MAMERT	
BD DE LA CHAINETTE	R COCHOIS	R DU DOCTEUR MARIE	R SAINT-MARTIN LES SAINT-MARIEN	
BD DU 11 NOVEMBRE	R COURTILLIERE	R DU GRAND CAIRE	R SAINT-PELERIN	
BD VAUBAN	R D'ARDILLIERE	R DU LYCEE JACQUES AMYOT	R SAINT-PIERRE EN CHATEAU	
BD VAULABELLE	R D'AUTRIC	R DU MONT BRENN	R SAVATIER LAROCHE	
CARR DU PUIS DES DAMES	R D'EGLENY	R DU NIL	R SIMON CHENARD	
CRS DU JARDIN DES VICOMTES	R D'ETAIN	R DU PONT	R SOUFFLOT	
IMP DE LA MADELEINE	R D'ORBANDELLE	R DU PORT GERBAULT	R SOUS MURS	
IMP DES COLLINETS	R DAMPIERRE	R DU PUIS DES DAMES	R SUTIL	
IMP DES FOURBISSEURS D'EPEE	R DE BELFORT	R DU PUIS GUERIN	R THIERS	
IMP DU GRAND CAIRE	R DE BIAU	R DU SAULCE	R THOMAS ANCEL	
IMP GUINOIS	R DE BRAZZA	R DU TEMPLE	R THOMAS GIRARDIN	
IMP MAISON FORT	R DE CAYLUS	R ETIENNE DOLET	R TOUR-PARADIS	
IMP QUATREVAUX	R DE JOIE	R FAIDHERBE	R VICTOR MARTIN	
IMP SAINT-LOUP	R DE L'ABBAYE SAINT-JULIEN	R FAILLOT	RLE BOISSEAUX	
IMP SAINT-PIERRE	R DE L'AVENIR	R FECAUDERIE	RLE DES BOUCHERIES	
IMP SAINT-SIMEON	R DE L'EGALITE	R FOURIER	RLE DES VEENS	
PAS BOYARD DE FORTERRE	R DE L'ETANG SAINT-VIGILE	R FRANCAISE	RLE DU CONDUIT	
PAS SOUFFLOT	R DE L'HORLOGE	R FREDERIC BERTRAND	RLE SAINT-MARTIN	
PL ACHILLE RIBAIN	R DE L'ILE AUX PLAISIRS	R GALANTE	RLE SAINT-PIERRE	
PL CHARLES LEPERE	R DE L'ORME	R GEORGES CLEMENCEAU		
PL CHARLES SURUGUE	R DE LYONNE	R GERMAIN BENARD		
PL DE L'ABBE DESCHAMPS	R DE LA BANQUE	R GERMAIN DE CHARMOY		
PL DE L'ARQUEBUSE	R DE LA CHARBONNERIE	R GEROT		
PL DE L'HOTEL DE VILLE	R DE LA CITE ROMAINE	R GIRARD		
PL DE LA PREFECTURE	R DE LA DRAPERIE	R HAUTE PERRIERE		
PL DES CORDELIERS	R DE LA FRATERNITE	R HIPPOLYTE RIBIERE		
PL DES VEENS	R DE LA LAICITE	R JEHAN PINARD		
PL DU CARRÉ SAINT-ANTOINE	R DE LA LIBERTE	R JEHAN REGNIER		
PL DU COCHE D'EAU	R DE LA MARINE	R JOUBERT		
PL DU MARECHAL LECLERC	R DE LA POTERNE	R JULES FERRY		
PL JEAN JAURES	R DE LA TOUR GAILLARDE	R JULES GUGNIER		
PL LAMARTINE	R DE LABORDE	R KIEHLMANN		
PL LAURENT BARD	R DE MILAN	R KRUGER		
PL ROBILLARD	R DE PARIS	R LACURNE SAINTE-PALLAYE		
PL SAINT-ETIENNE	R DE PREUILLY	R LEBEUF		
PL SAINT-EUSEBE	R DE SPARRE	R LEON BOURGEOIS		
PL SAINT-GERMAIN	R DENIS LARABIT	R LOUIS RICHARD		
PL SAINT-MAMERT	R DES BALLETS	R MAISON FORT		
PL SAINT-NICOLAS	R DES BONS ENFANTS	R MARCELLIN BERTHELOT		
PL SAINT-PIERRE	R DES BOUCHERIES	R MARIE CARLES		
PL SIMONE VEIL	R DES BUTTES	R MARIE NOEL		
PONT DE LA TOURNELLE	R DES CONSULS	R MARTINEAU DES CHESNEZ		
PONT JEAN MOREAU	R DES FORTIFICATIONS	R MAX BLONDAT		
PONT PAUL BERT	R DES HOSPITALIERS	R MAX QUANTIN		